

La Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, ses travaux et leurs suites

Créée à l'initiative du Président de la République et dirigée par Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi, la « Commission Stiglitz » [1] était chargée d'examiner les limites du produit intérieur brut (PIB) en tant qu'indicateur de performance économique et de progrès social, et d'identifier les informations complémentaires qui pourraient être nécessaires pour aboutir à des indicateurs plus pertinents.

Les préconisations du rapport remis le 14 septembre 2009 ont rencontré un vif succès tant auprès du grand public que de la communauté internationale. Elles invitent non pas à remplacer le produit intérieur brut par un autre indicateur synthétique, mais à le compléter au moyen d'une batterie d'indicateurs, dont elles tracent les lignes directrices. Leur mise en œuvre tant dans le cadre des travaux de l'Insee que des organisations internationales prend forme. Ces préconisations sont ambitieuses, si bien que l'effort à produire s'inscrit dans la durée.

par Jean-Philippe COTIS*

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION STIGLITZ

Le débat sur la pertinence du PIB comme indicateur de bien-être n'est pas nouveau. La principale critique qui lui est adressée est qu'il ne renseigne pas sur la capacité d'un pays à « convertir » de la croissance en

bien-être. Cette limite est d'autant plus évidente que le niveau de développement atteint permet déjà la satisfaction des besoins matériels élémentaires, comme le note Easterlin [2]. De nombreux auteurs ont alors proposé des indicateurs alternatifs. On peut citer, à titre d'exemple, les travaux, aux USA, de W. Nordhaus

* Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

et J. Tobin en 1973 [3] ou encore, en France, ceux de D. Meda en 1999 [4] et de J. Gadrey et F. Jany Catrice en 2007 [5].

Sur la base de ce constat, la Commission a recensé les indicateurs de bien-être susceptibles de compléter le PIB. Elle l'a fait en distinguant trois grands domaines de réflexion : deux touchent à la question du bien-être courant sous ses aspects monétaires (problématique classique autour du PIB) et non monétaires (qualité de vie) et le troisième est centré sur la question de la soutenabilité de ce bien-être, avec un accent particulier mis sur l'aspect environnemental de cette soutenabilité.

La Commission n'a pas cherché à produire un indicateur synthétique prétendant résumer l'ensemble des aspects du bien-être. Elle a plutôt privilégié l'approche par tableaux de bord. Elle en esquisse les grandes lignes directrices, en invitant à la parcimonie et à la rationalité. Quatre grands messages se dégagent de ces travaux :

- il convient de faire un meilleur usage des indicateurs produits par la comptabilité nationale, le PIB n'étant que l'un d'entre eux ;
- le bien-être ne saurait être uniquement mesuré en unités monétaires ; il convient donc de laisser une place à des indicateurs plus qualitatifs ;
- la mesure du bien-être courant et celle de sa soutenabilité doivent être traitées séparément ;
- enfin, quel que soit le domaine considéré, les indicateurs doivent refléter la disparité des situations individuelles, une disparité qui peut affecter fortement le bien-être ressenti.

Les développements autour du PIB

Un meilleur usage des indicateurs produits par la comptabilité nationale

Pour faire le pont entre performance économique et progrès social, plutôt que le PIB, la Commission considère qu'il faudrait mettre en avant d'autres indicateurs existant déjà dans les comptes nationaux. Elle recommande de privilégier le point de vue des ménages en mettant l'accent sur le revenu et la consommation, plutôt que sur la production. Elle suggère, en outre, de s'intéresser au revenu disponible ajusté, qui prend en compte les services publics gratuits personnalisés fournis aux ménages (en France, il s'agit principalement des services d'éducation, de santé et d'action sociale).

En effet, le produit intérieur brut mesure l'activité productive d'un pays à un moment donné. Comme tel, il a son utilité pour le suivi de la conjoncture économique. Mais il ne renseigne que très imparfaitement sur les niveaux de vie matérielle des citoyens. Une partie de l'activité économique décrite par le

PIB sert à remplacer le capital déclassé ou encore à rémunérer des capitaux étrangers investis sur le territoire, qui ne viennent pas abonder, par définition, le revenu national. De même, une partie des revenus des résidents français découle de revenus de placements à l'étranger et ne sont donc pas comptabilisés dans le PIB. Il vaudrait donc mieux s'intéresser au revenu national net (RNN) et, si l'on cherche à mesurer le bien-être économique des citoyens, se focaliser sur la partie qui revient effectivement aux ménages (revenu et consommation). Ce revenu et cette consommation doivent inclure les dépenses qui sont financées directement par la collectivité (notamment, les dépenses de santé, d'éducation et d'action sociale) et qui s'interprètent comme des revenus ou des consommations supplémentaires qui contribuent au bien-être.

Accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et de la richesse

Un chiffre global de revenu, voire une moyenne par tête, sont des données statistiques certes importantes, mais insuffisantes pour appréhender le bien-être. En effet, comme l'utilité marginale du revenu décroît, une répartition plus égalitaire des revenus augmente le bien-être collectif. La Commission insiste donc sur l'importance de fournir des indicateurs de distribution des revenus et de consommation. Pour appréhender le bien-être économique, elle recommande aussi d'examiner le patrimoine des ménages conjointement au revenu et à la consommation. En effet, un ménage à faible revenu, mais qui dispose d'une richesse supérieure à la moyenne, n'est pas forcément plus mal loti qu'un ménage à plus fort revenu et ne possédant aucune richesse.

Ces recommandations ne sont pas, en elles-mêmes, très novatrices : le schéma standard des comptes nationaux recommandé par l'ONU et la Commission européenne contient déjà ces éléments. Encore faut-il mieux les promouvoir et, pour ce qui est de la répartition du revenu disponible des ménages et de leur patrimoine, faire l'investissement statistique nécessaire, que bien des pays ont jusqu'à maintenant négligé.

Élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes

La Commission recommande d'élargir les indicateurs tirés des comptes nationaux aux activités non marchandes pratiquées au sein des ménages (elle pense aux soins donnés aux enfants, à l'entretien du logement et à la préparation des repas). Sans modifier le noyau dur de la comptabilité nationale, la construction d'un module satellite de l'économie domestique interne aux ménages permettrait ainsi de compléter les indicateurs du bien-être économique.

La prise en compte de ces activités est en effet d'autant plus importante que le mode de fonctionnement

des ménages et celui de la société ont profondément changé. Nombre de services, qui étaient assurés autrefois par d'autres membres de la famille, sont aujourd'hui achetés sur le marché. Cela se traduit, en comptabilité nationale, par une augmentation du revenu et du niveau de vie, alors qu'en fait, rien n'a changé, dans le fond, si ce n'est la fourniture par le marché de services autrefois non marchands. La prise en compte de ces travaux améliorerait aussi les comparaisons internationales, dans la mesure où la production de services par les ménages joue encore un rôle important dans les pays en voie de développement.

Les mesures de la qualité de vie

Le bien-être est multidimensionnel

Le concept de qualité de vie est bien plus large que ceux de production économique ou de niveau de vie. Il comprend toute une série de facteurs qui ont de l'importance dans notre vie et ne se limitent pas à ses seuls aspects matériels. La Commission recommande de recourir à une notion pluridimensionnelle du bien-être.

A partir des travaux de recherche existants, elle a répertorié au moins huit dimensions, qu'il conviendrait d'appréhender :

- les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse) ;
- la santé ;
- l'éducation ;
- les activités personnelles, dont le travail ;
- la représentation politique et la gouvernance ;
- les liens et rapports sociaux ;
- l'environnement (état présent et à venir) ;
- l'insécurité tant économique que physique.

Toutes ces dimensions contribuent au bien-être de chacun. Pourtant, bon nombre d'entre elles sont ignorées par les outils traditionnels de mesure des revenus. La Commission recommande donc de développer des mesures chiffrées de toutes ces dimensions. Il conviendrait ainsi d'améliorer les mesures chiffrées de la santé, de l'éducation, des activités personnelles et des conditions environnementales. En outre, un effort particulier devra porter sur la conception et l'application d'outils solides et fiables de mesure des relations sociales, de la participation à la vie politique et de la sécurité. Ces éléments sont, en effet, de bons marqueurs de la satisfaction que leur vie apporte aux gens.

Mesurer à la fois le bien-être objectif et le bien-être subjectif

A côté des dimensions objectives, la Commission recommande aussi de mesurer la perception subjective (positive ou négative) que chacun a de son propre

bien-être. La recherche a montré que le bien-être subjectif comprend trois dimensions complémentaires : la satisfaction générale dans la vie, la présence de sentiments ou d'affects positifs, l'absence de sentiments ou d'affects négatifs.

Chacun de ces aspects devrait faire l'objet d'une mesure distincte. De telles mesures permettraient non seulement d'avoir une appréciation globale de la vie des personnes, mais également une meilleure compréhension de ses déterminants, en allant au-delà des revenus et des conditions matérielles des personnes. Les analyses de la Commission se sont appuyées sur des enquêtes expérimentales récentes, qui ont donné des résultats prometteurs. Elle invite à les développer et à les généraliser en introduisant dans les enquêtes menées actuellement par les instituts de statistique auprès des personnes des questions sur la perception subjective qu'elles ont de leur bien-être dans les différentes activités auxquelles elles se livrent.

Fournir une évaluation exhaustive des inégalités

Dans ce domaine aussi, la Commission insiste sur la nécessité de construire des indicateurs qui permettent de prendre toute la mesure des inégalités de qualité de vie. Ces indicateurs devront permettre, en particulier, de repérer les populations cumulant des désavantages.

Développement durable et environnement

Au-delà de la mesure du bien-être présent, la Commission s'est posé la question de sa soutenabilité. Il s'agit de savoir si le niveau actuel de bien-être peut être, sinon augmenté, au moins maintenu pour les générations futures. C'est toute la problématique du développement durable, dont la Commission a fait son troisième thème d'investigation. L'environnement joue un rôle crucial dans la réponse à cette question, mais ce n'est pas le seul aspect à prendre en compte. La Commission recommande de raisonner dans ce domaine en termes de patrimoine économique, humain et naturel.

Le rapport commence son troisième chapitre par une revue critique des outils qui sont proposés par les très nombreux travaux menés dans ce domaine. Il constate que les tableaux de bord détaillés donnent un large panorama de la situation permettant ainsi une grande finesse d'analyse. Malheureusement, il est très difficile, sinon impossible, d'en tirer une vue synthétique qui renvoie aux opinions publiques un message clair. A l'opposé, les efforts déployés pour construire un indice unique du développement durable sont infructueux : à un moment ou à un autre, il faut recourir à des hypothèses simplistes (voire arbitraires) pour atteindre le graal de l'indicateur unique qui délivrerait en un seul chiffre toute l'information attendue.



La Commission a donc préféré une approche pragmatique en matière de développement durable. Elle recommande de construire un tableau de bord réduit à quelques indicateurs. Parmi eux, un indice monétaire de soutenabilité a toute sa place, mais il ne pourrait se fonder que sur les aspects économiques de la soutenabilité, à savoir le patrimoine physique, le patrimoine (ou capital) humain et les éléments du patrimoine naturel pour lesquels il existe des techniques raisonnables d'évaluation en termes monétaires (par exemple, les ressources fossiles). Les autres indicateurs du tableau de bord seraient des indicateurs physiques aussi peu nombreux que possible, mais choisis avec soin pour leur capacité descriptive et prédictive des grandes composantes du capital naturel. Il faudra, pour cela, demander l'avis des scientifiques spécialistes du climat, de l'état de l'air, de l'eau, de la biodiversité, etc.

prend forme. Ces préconisations sont ambitieuses et appellent un effort qui s'inscrit dans la durée.

Quelques travaux français pour illustrer une production statistique renouvelée

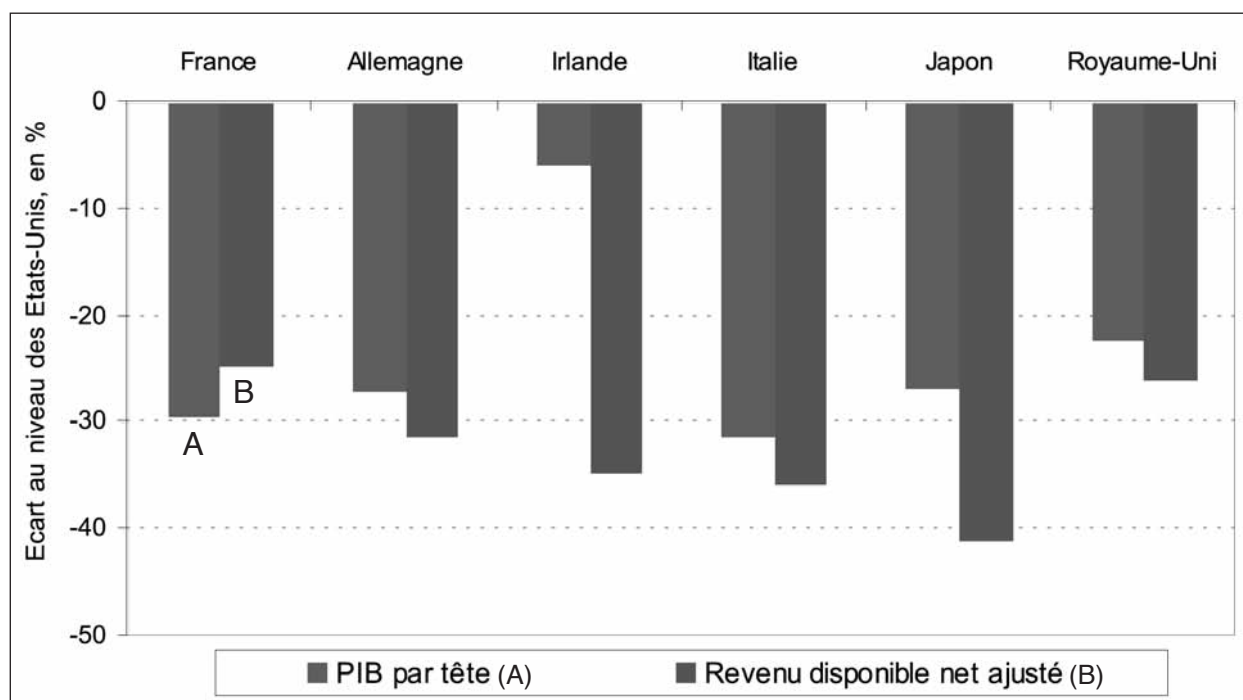
Pour ses travaux, l'Insee a allié l'ambition au pragmatisme en complétant les données existantes et en innovant, chaque fois que cela est apparu nécessaire. Le programme de travail [6] s'est organisé autour de trois axes, que nous allons successivement évoquer : des actions de court terme (avec une exploitation de l'information déjà disponible sous un angle nouveau), des actions de moyen terme (avec des innovations statistiques) ou l'adaptation d'enquêtes pour la production de données nouvelles.

LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Les préconisations du rapport Stiglitz ont eu un retentissement international aussi bien auprès des statisticiens que de l'opinion publique. Leur mise en œuvre, tant dans le cadre des travaux de l'Insee que d'Eurostat et du Comité statistique de l'OCDE,

Mise en avant de la perspective ménage dans les comptes nationaux

Tout en restant dans le cadre des comptes nationaux, l'Insee a mis davantage l'accent, dans ses publications de statistiques macroéconomiques, sur des variables du compte des ménages, qui reflètent, mieux que les variables de production, les composantes monétaires du bien-être des ménages. Un dossier publié dans *L'Économie française* (édition de 2010) illustre com-



Graphique 1 : Situations relatives des pays par rapport aux États-Unis en 2007, selon deux approches du niveau de vie en 2007.

Lecture : Chaque bâton représente l'écart au niveau des États-Unis, exprimé en %, à concept de niveau de vie identique. Par exemple, en 2007, au sens du revenu disponible net ajusté, le niveau de vie français était inférieur de 25 % au niveau de vie américain.

Source : Insee Référence, *L'Économie française*, Edition 2010.





© Hamilton/REA

« Ces travaux répondent tout à fait aux recommandations Stiglitz d'intégrer les "consommations" de services publics dans le compte des ménages et d'accorder une grande attention à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses ». *Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee et Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie (2001), le 14 septembre 2009, à Paris.*

ment un simple changement de perspective - approche production *versus* approche demande - modifie les comparaisons internationales [7]. Ce changement de perspective montre, par exemple, qu'en termes de PIB par habitant, les principaux pays européens et le Japon se situent environ 25 % au-dessous du niveau observé aux États-Unis. En termes de revenu disponible net ajusté comprenant les revenus effectivement perçus par les ménages résidents et les dépenses publiques en direction des ménages (éducation, santé, etc.), l'écart reste globalement le même, mais il se creuse, pour certains pays, et se réduit, pour d'autres ; ainsi la France est mieux classée que l'Allemagne, l'Italie et le Japon, et elle fait jeu égal avec le Royaume-Uni.

Mesurer les inégalités entre les ménages dans le cadre des comptes nationaux

Ces travaux répondent tout à fait aux recommandations Stiglitz d'intégrer les « consommations » de services publics dans le compte des ménages et d'accorder une grande attention à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses.

Leur objectif est d'enrichir la statistique macroéconomique d'indicateurs plus individualisés, mais cohérents avec le cadre global de la comptabilité nationale. La comptabilité nationale a en effet l'avantage de présenter de façon aussi exhaustive que possible et fiable les revenus, la consommation et l'épargne de l'ensemble des ménages, dans un cadre harmonisé qui autorise les comparaisons internationales. Mais, construit à un niveau agrégé, il ne permet que d'appréhender la situation d'un ménage « moyen » et ne fournit aucune information sur les différences existant entre ménages. Parallèlement à la publication des comptes, les enquêtes auprès des ménages de l'Insee collectent des informations individuelles sur le revenu et la consommation qui permettent de mesurer les inégalités entre individus. Mais ces enquêtes peuvent conduire à des résultats globaux qui s'écartent des grandeurs macroéconomiques. Elles comportent une part d'incertitude, car ce sont des enquêtes réalisées par sondage.

Le travail consiste à « croiser » les résultats de cinq grandes enquêtes existantes auprès des ménages avec les comptes nationaux. Les informations fournies par les enquêtes permettent de « distribuer » la masse des



revenus et de la consommation de la comptabilité nationale selon différents critères socioéconomiques pertinents en matière de bien-être. Les critères retenus sont le niveau de vie, la composition du ménage, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.

Les premiers résultats, publiés dès 2009, sont particulièrement intéressants. Ces travaux montrent, par exemple, qu'un taux d'épargne moyen des français de 17 % du revenu disponible recouvre en fait une épargne nulle, voire négative, des 20 % des ménages les plus pauvres, alors que les 20 % des ménages les plus riches ont un taux d'épargne voisin de 35 %. En termes de bien-être, les ménages les plus aisés ont des marges de manœuvre bien plus grandes, des marges susceptibles d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie de choix. Une autre avancée marquante permise par ces travaux empiriques est la prise en compte des transferts en nature qui sont associés à la gratuité de l'enseignement public et aux prestations maladie [8]. Le revenu disponible des 20 % des ménages les plus pauvres double après prise en compte de ces transferts sociaux en nature, faisant passer l'écart de 5 à 3 entre les revenus des 20 % les plus riches et ceux des 20 % les plus pauvres. Ce dernier résultat témoigne du rôle important joué par les politiques redistributives sur les revenus des plus modestes et de leur conséquence en termes de bien-être.

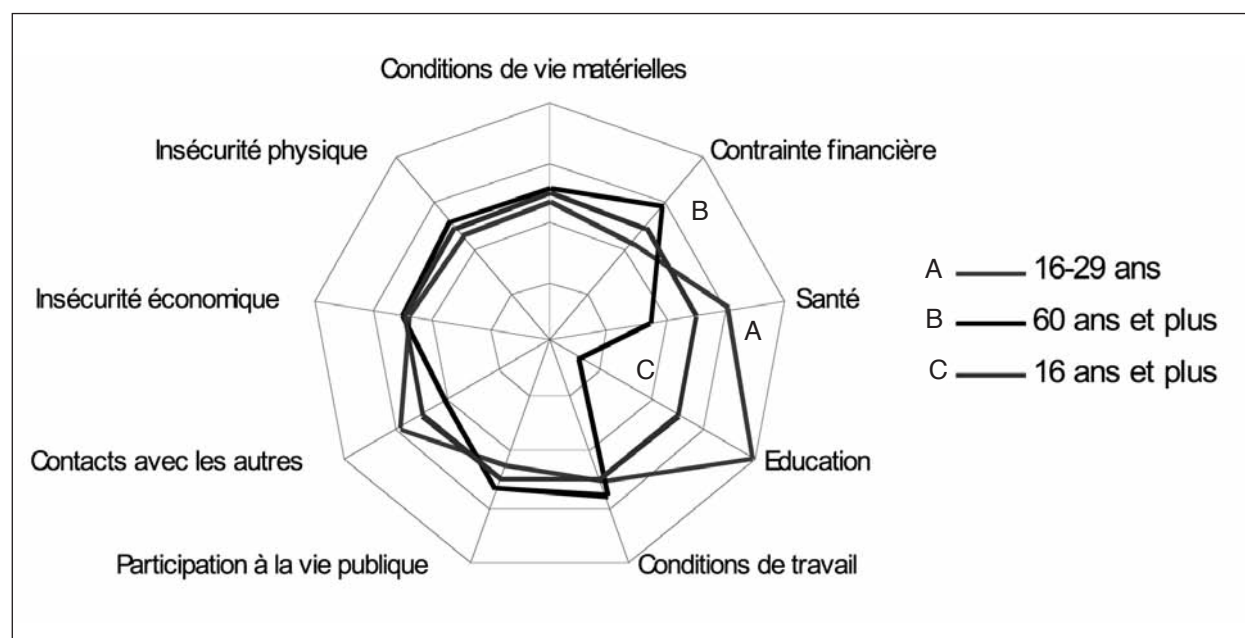
Ces travaux, qui ont donné lieu à de premières publications en 2009 [9], vont se poursuivre. Il est prévu

d'y ajouter en 2011 la dimension urbain/rural et d'étendre la décomposition au compte de patrimoine. Enfin, sera étudiée, en 2012, l'évolution sur dix ans du revenu, de la consommation et du patrimoine de ces différentes catégories de ménages. Cette méthode d'estimation du compte des ménages par catégorie devient une référence pour nos partenaires, qui vont la mettre en œuvre dans le cadre d'une *task force* internationale pilotée par l'OCDE, comprenant 22 pays, dont plus de la moitié hors-Europe.

Produire des indicateurs de mesure de la qualité de vie

L'Insee a développé des mesures objectives de la qualité de vie qui ne se limitent pas aux aspects purement matériels ou monétaires [10]. Elles prennent également en compte les conditions de travail, le degré d'insertion sociale, la santé et l'éducation, l'insécurité physique et économique (chômage, par exemple), donnant ainsi une vision globale des inégalités. Ces travaux s'appuient sur les données issues de plusieurs enquêtes existantes, comme le dispositif statistique sur les revenus et conditions de vie (SRCV) ou encore l'enquête « cadre de vie et sécurité ». L'enrichissement futur des enquêtes permettra d'approfondir l'analyse.

Chaque dimension de la qualité de vie est modélisée à partir d'une liste d'indicateurs élémentaires binaires. Une personne n'atteint pas un niveau de vie donné dans une dimension donnée si elle est concer-



Graphique 2 : Indicateurs de qualité de vie selon l'âge.

Source : *France Portrait social*, Edition 2010, « Des indicateurs objectifs de mesure de la qualité de vie ».

Note de lecture : chaque rayon correspond à une dimension de la qualité de vie. L'échelle est inversée par rapport à l'indicateur de chaque dimension : plus on s'écarte du centre, plus faible est l'indicateur et donc meilleure est la qualité de vie dans la dimension. Par exemple, les personnes comprises entre 16 et 29 ans ont une meilleure qualité de vie en matière d'éducation, de santé et de contact que les plus âgés (60 ans et plus).



née par un nombre de difficultés (chacune mesurée par un indicateur élémentaire) supérieur à un seuil fixé arbitrairement. Les différents indicateurs sont calculés au niveau individuel, ce qui permet de produire des indicateurs de qualité de vie pour tous les groupes sociaux envisageables. L'indicateur agrégé de la dimension est défini alors comme la part des personnes en dessous du seuil pour cette dimension. Un « diagramme en radar » fournit un visuel synthétisant le positionnement d'un groupe de populations par rapport à l'ensemble de la population.

Ces travaux montrent, par exemple, que les 25 % des personnes dont le niveau de vie est le plus faible ont un plus grand risque de difficultés dans chacune des dimensions de la qualité de la vie. Elles font face non seulement à des conditions de vie matérielle plus dures que l'ensemble de la population, mais aussi à une santé plus dégradée et à un niveau d'éducation plus bas. Elles ont aussi en moyenne des conditions de travail plus difficiles, des niveaux de sécurité économique et physiques plus faibles, moins de contacts avec autrui et elles sont plus en retrait de la vie publique. De même, il apparaît que les effets liés à l'âge sont différents selon les dimensions considérées. Les plus jeunes sont plus favorisés dans les dimensions santé, éducation et contacts sociaux, tandis que les plus âgés sont moins souvent budgétairement contraints et participent davantage à la vie publique. Ces travaux montrent aussi que les approches de la pauvreté en termes « monétaire » et en termes de « condition de vie » ne se recoupent pas entièrement, les conditions de vie ne s'ajustant pas immédiatement, ni systématiquement, au revenu.

Adapter des enquêtes pour produire des données nouvelles

L'ambition est de produire des indicateurs de qualité de vie prenant également en compte sa dimension subjective. A cette fin, plusieurs enquêtes existantes ont été enrichies, notamment le panel statistique sur les Ressources et les Conditions de vie (SRCV) et l'enquête « Emploi du temps des ménages ». Dans la première enquête, les personnes sont interrogées sur l'appréciation subjective qu'elles ont de leur vie en général et de certains de ses aspects particuliers (loisirs, relations avec les proches, logement, travail et santé). Dans l'enquête « Emploi du temps » 2009-2010, un millier des ménages enquêtés ont été invités à noter la qualité du temps passé pour chacune des activités de la journée. Les premiers éléments devraient être disponibles dans le courant de 2011.

D'autres enquêtes ont également été adaptées pour mieux cerner les inégalités entre ménages, en particulier l'enquête sur le patrimoine ainsi que le dispositif pour observer les revenus et les conditions marginales de logement.

Les travaux au niveau international

Les organisations internationales (Eurostat, OCDE et ONU) partagent les ambitions et les orientations fixées par le rapport, et préconisent elles aussi à leurs membres de construire de manière coordonnée de meilleurs outils statistiques pour mesurer le progrès social et sa soutenabilité.

Le Sponsorship européen

Les choses sont le plus avancées au niveau européen, avec la mise en place, en mai 2010, d'un groupe de « parrainage » co-animé par la France et Eurostat, au sein duquel quinze États membres de l'Union européenne font des propositions pour la mise en œuvre des recommandations du rapport. Ce groupe travaille dans un contexte difficile marqué par des restrictions budgétaires, tout en nourrissant de grandes ambitions pour la statistique. Il devra donc hiérarchiser ses propositions, en fixant des priorités. Le rapport final est attendu pour 2011.

Pour des raisons pratiques, les travaux de ce groupe de « parrainage » sont organisés en trois sous-groupes correspondant chacun à un groupe de travail du rapport, un quatrième sous-groupe traitant du cadre conceptuel et des questions transversales (1).

L'OCDE

L'OCDE travaille également à la déclinaison du rapport au-delà de l'Europe, non seulement dans les pays d'Amérique du Nord, mais aussi au Japon, en Corée du Sud, en Turquie, en Australie, etc. C'est un de ses axes majeurs de travail pour les deux années à venir. A l'occasion de son 50^e anniversaire, elle publiera un ouvrage sur la mesure du progrès et du bien-être, « How's Life », qui reprendra les données diffusées sur ce thème. Elle mettra en place en mars 2011 une *task force* internationale pour analyser les disparités entre les ménages dans le cadre des comptes nationaux. Il s'agira de proposer une méthode de décomposition

(1) Plus précisément, le premier sous-groupe examine quelles seraient les données de comptabilité nationale à mettre en avant pour mieux mesurer le bien-être des ménages : revenu des ménages (avec ou sans les services en nature gratuits fournis par l'État), consommation finale ou consommation effective. Il étudie, à partir de l'expérience française, quelles enquêtes sur les ménages seraient nécessaires pour désagréger le compte des ménages par catégories de ménages et produire des données sur la distribution des revenus et de la consommation. Il réfléchit également à la place à accorder aux comptes de patrimoine des ménages, dans le cadre des programmes de transmission des statistiques européennes et, au besoin, à la nécessité d'élargir les mesures de revenu aux activités non marchandes (comme les loisirs et le travail domestique). Le groupe qui travaille sur la soutenabilité examine, quant à lui, les questions de l'intégration des comptes environnementaux dans les comptes nationaux, du lien entre comptes nationaux et comptes de l'énergie, et de la révision du tableau de bord des indicateurs de développement durable, avec un renforcement de leur partie environnementale. Le groupe sur la qualité de vie est chargé de proposer des indicateurs objectifs de qualité de vie [11] sur la base des enquêtes sur les ménages et des données administratives pertinentes, avec une agrégation des différentes dimensions, une évaluation des inégalités de condition de vie et, enfin, une mesure du bien-être subjectif.

du compte des ménages par catégorie, en s'inspirant des travaux déjà réalisés en France, et d'établir un cadre conceptuel liant revenu, dépense et richesse des ménages au niveau individuel (2).

(2) Compte tenu des synergies avec les travaux déjà réalisés en France et des recommandations du parrainage européen, la France et Eurostat y seront fortement impliqués. Il est prévu également d'approfondir les comptes de l'environnement, la mesure des stocks de capital humain et des actifs incorporels et de développer des indicateurs de court terme de conditions de vie pour ce qui concerne les ressources économiques. Une première version d'un guide de la mesure du bien-être subjectif est attendue pour la fin 2011. Tous ces travaux nécessiteront un *leadership* et une coordination forte, notamment sur les synergies à rechercher avec le parrainage européen.

BIBLIOGRAPHIE

[1] *Commission Stiglitz*, "Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress", 2009.

www.stiglitz-sen-fitoussi.fr

[2] EASTERLIN (R.-A.), "Does economic growth improve the human lot? Some empirical evidence", in DAVID (R.) & REDER (R.) (Éds), "Nations and Households in Economic Growth: essays in honor of Moses Abramovitz", New York, *Academic press*, 1974.

[3] NORDHAUS (W.) & TOBIN (J.), "Is growth obsolete ?" in *The Measurement of Economic and Social Performance*, Studies in Income and wealth, *National Bureau of Economic Research*, vol. 38, 1973.

[4] MÉDA (D.), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Aubier, 1999.

[5] GADREY (J.) & JANY-CATRICE (F.), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Seconde édition, Repères-La Découverte, 2007.

L'ONU

Les services statistiques des Nations Unies, qui suivent avec intérêt ces travaux, avaient d'ailleurs inscrit un « point d'information Stiglitz » à l'ordre du jour de la Commission statistique qui s'est tenue à New York en février 2011. En marge de cette Commission, le Brésil a également appelé à la tenue d'une conférence sur la mesure du bien-être.

Enfin, d'une manière générale, l'Insee s'implique fortement pour répondre aux différentes sollicitations internationales pour faire connaître le rapport et les travaux déjà engagés.

[6] Site Insee, Dossier « Performances économiques et progrès social ».

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/stiglitz/performance_eco.htm

[7] BLANCHET (D.), CLERC (M.) & GAINI (M.), « Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi » quelques illustrations », *L'économie française*, Edition 2010.

[8] LE LAIDIER (S.), *Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenu*, IP n°1264, novembre 2009.

[9] FESSEAU (M.), BELLAMY (V.) & RAYNAUD (E.), *Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux*, IP n°1265 – novembre 2009.

[10] ALBOUI (V.), GODEFROY (G.) & LOLLIVIER (S.), « Une mesure de la qualité de vie », *France Portrait social*, Edition 2010.

[11] Objective indicator of quality of life, Insee, France (Dgins meeting Sofia, September 2010).